



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°37/2026

Séance du 02 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michel

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain

Absents : DURAND Christophe, SCHMITT Henri

Date de la convocation :

28 mai 2026

Classement issu de la nomenclature « ACTES »

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'organisation des services, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent technique affecté à la restauration scolaire et au service périscolaire.

Monsieur le Maire propose l'augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 23.50/35^{ème} à une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} (temps complet) à compter du 1^{er} septembre 2026.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Temps complet	Temps non complet
1 Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe à 17.50/35 ^{ème}
1 Rédacteur territorial	1 Agent de maîtrise 30/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 30/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 24/35 ^{ème}
1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17.5/35 ^{ème}
1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 29.30/35 ^{ème}
1 Agent de Maîtrise Principal	1 Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 29.30/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 11/35 ^{ème}
1 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,



APPROUVE à l'unanimité le tableau des effectifs ainsi modifié ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

